



# Le Mesnil saint denis

BULLETIN MUNICIPAL N° 41 AVRIL 2007

Dossier

Qui garde nos bouts d'chou ?



LE MESNIL SAINT DENIS EST UNE COMMUNE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE



Madame, Mademoiselle, Monsieur, Chers Amis,



Cérémonie des vœux 2007



Un bulletin riche d'informations, traitant de sujets divers, que vous allez parcourir avec intérêt car il permet à tous de mieux connaître différents aspects de la vie communale.

Le domaine de la petite enfance et ses modes de garde sont analysés, le fonctionnement des activités péri-scolaires est développé, de même qu'est souligné l'important effort communal pour l'informatique dans les écoles.

Les pages "Finances" présentent une analyse approfondie des comptes de la commune.

D'autres articles vous présentent diverses activités communales dont un regard sur le domaine sportif, qui compte de nombreux inscrits, induisant des locaux proches de la saturation.

Une vie municipale très active donc, que vos élus suivent de très près, se penchant particulièrement sur deux dossiers sensibles actuellement :

- la crèche pour laquelle nous sommes en constantes relations avec le Conseil Général dans le but d'un maintien jusqu'en juin 2008, permettant ainsi d'envisager une solution communale,
- la circulation au Centre Bourg qui est en expérimentation encore quelques semaines, avec des mesures à mettre en place concernant la sécurité. Nous comptons sur vous pour exprimer votre avis et attendons des réponses nombreuses au questionnaire joint.

Après des semaines de douceur, une floraison hâtive, le froid est annoncé : profitez-en pour préparer l'embellissement et le fleurissement de vos façades, balcons,... **notre commune n'en sera que plus accueillante et pourra postuler au concours des Villes et Villages Fleuris.**

Bon jardinage et bien cordialement.

Jean Créno

## Ultime information

Nous apprenons en dernière minute que le Contrat Régional déposé en juillet 2005, comprenant notamment l'aménagement de la Ferme de Beurain, a été accepté par la Région le 22 mars, à notre grande satisfaction.

## Horaires d'ouverture de la mairie

- ◆ **lundi, mardi, mercredi:** 8h45 à 11h45 et 13h30 à 17h15,
- ◆ **jeudi:** 13 h à 19h15,
- ◆ **vendredi:** 8h45 à 11h 45 et 13h30 à 16h45,
- ◆ **samedi:** 9 h à 11h45 permanence état-civil, cartes d'identité, passeports.

Inscriptions au restaurant scolaire du lundi au vendredi pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Hôtel de Ville - 1 rue Henri Husson  
78322 Le Mesnil Saint Denis Cedex  
Tél: 01 30 13 86 50 - Télécopie: 01 30 13 86 71  
e-mail: [mairie@lemesnilsaintdenis.fr](mailto:mairie@lemesnilsaintdenis.fr)  
site: [www.lemesnilsaintdenis.com](http://www.lemesnilsaintdenis.com)

## Dimanche 6 mai

Vente de Gâteaux devant les bureaux de vote  
au profit de la Caisse des Ecoles

## Bulletin municipal du Mesnil Saint Denis N° 41 avril > juin 2007

**Directeur de la publication:** Jean Créno

**Directeur de rédaction:** Evelyne Aubert

**Secrétaire de rédaction:** Patrick Blanc

**Comité de rédaction:** Jacqueline Batt, Catherine Belin, Aline Breton, François Bozec, Florence Devys, Annick Féménia, Michel Romain

**Conception, composition, photogravure:** e.maginère - [www.emaginer.fr](http://www.emaginer.fr)

**Impression:** Publi Tregor

**Photographies:** Evelyne Aubert, Catherine Belin

**Couverture:** "La sieste dans le midi", tableau de Laurent Cercot. Prix du public de l'exposition *Les peintres au Mesnil* organisée par le CLC

# Les travaux du Conseil Municipal

Depuis le précédent bulletin paru en novembre dernier, le conseil municipal s'est réuni trois fois. Les principales questions abordées et délibérations votées sont résumées ci-après.

Le compte rendu complet de chaque séance est consultable en mairie; un résumé est diffusé sur le site internet.

## Séance du 16 novembre 2006

- ◆ Débat d'orientation budgétaire sur les budgets annexes Eau et Assainissement définissant les grandes lignes des futurs budgets primitifs 2007.
- ◆ Présentation de deux rapports d'activités 2005 : SIDOMPE (Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie de la région de Plaisir) et SIAC (Syndicat intercommunal d'assainissement de la Courance).
- ◆ Première information sur le choix des modes de gestion des services eau et assainissement à l'issue des contrats en cours, fin 2007.

## Séance du 14 décembre 2006

- ◆ Délibération confirmant le prix de vente des ex-locaux ATDM à la sté Dufils pour un montant de 450 000 €.
- ◆ Vote des budgets primitifs 2007 Eau et Assainissement, prévoyant une augmentation de 5 % de la surtaxe eau potable (env. 1 € / foyer) en prévision de travaux à réaliser (suppression des branchements en plomb) et de 5 % de la redevance assainissement pour la poursuite des travaux de réhabilitation dans les résidences du Château.
- ◆ Adhésion au contrat d'assurance-groupe SOFCAP/CIG pour le personnel.
- ◆ Vote d'une subvention pour la Chambre des métiers et de l'artisanat qui gère un centre d'apprentis où sont accueillis dix enfants mesnilois.
- ◆ Avenant financier 2007 pour les postes de directeur et d'adjoint du CLC.
- ◆ Approbation d'une convention avec la chorale "L'air de Rien".
- ◆ Présentation du rapport annuel sur l'assainissement pour l'exercice 2005, reprenant tant la partie concédée à la SAUR pour l'acheminement des eaux usées que le traitement de celles-ci



par les syndicats qui gèrent les deux stations d'épuration dont nous dépendons.

- ◆ Autorisation donnée au Maire de déposer un permis de construire pour la mise en place du nouveau bâtiment du CLG.

## Séance du 8 février 2007

- ◆ Comme chaque année, renouvellement de la ligne de trésorerie.
- ◆ Il a été décidé d'allouer une prime, au mérite, aux agents recenseurs en fonction de la qualité du travail effectué.

- ◆ Deux demandes de subventions ont été votées :

- au titre de la DGE (Dotation Globale d'Équipement) pour la réfection d'une première tranche de la toiture de la mairie,
- au titre du produit des amendes de police pour des travaux de sécurité.

- ◆ La modification des statuts du SMAGER (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Étangs et Rigoles) a été approuvée.

En questions diverses, deux points ont été abordés par le Maire :

- ◆ la crèche et son devenir,
- ◆ le changement de sens de circulation du Centre Bourg.

## Téléphonie mobile Mesure des champs électromagnétiques

A la demande de la commune, la société Bouygues Télécom a mandaté le CSTB (organisme de contrôle) pour effectuer une mesure de champs électromagnétiques à proximité des installations radioélectriques réalisées dans le clocher de l'église du Mesnil Saint Denis. Les relevés ont été effectués le 1<sup>er</sup> février 2007 suivant la méthodologie définie dans le protocole de l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR). Le rapport du bureau de contrôle qui vient de nous parvenir indique des niveaux très inférieurs aux normes réglementaires. Le rapport complet est consultable en mairie.

Michel Terrasson  
Adjoint au Maire chargé de l'Environnement



## Infos Pratiques

### Conciliateur de la République

entre particuliers

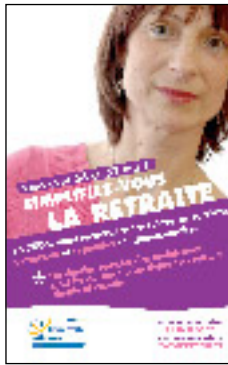
Le Conciliateur n'est pas un juge, mais un médiateur bénévole, indépendant, dont le but n'est pas de dire le droit, mais de faciliter un accord entre les parties dans la discrétion la plus absolue.

**Cette consultation est gratuite.**

**Monsieur Trouiller** reçoit sur rendez-vous les mercredis de 9h à 12h.

Mairie de Chevreuse  
rue de la Division Leclerc  
78460 Chevreuse.  
Tél. : 01 30 52 15 30.

### Préparer sa retraite



En 2007, les salariés du privé nés en 1951 et 1952 reçoivent leur relevé de carrière.

**Il est impératif de répondre au questionnaire**, joint à ce relevé même si celui-ci est exact.

Une estimation de votre future retraite vous sera ensuite envoyée :

- en 2008 pour les assurés nés en 1951,
- en 2009 pour les assurés nés en 1952.

**Pour en savoir plus :**  
[www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)

### Médiation familiale

La loi de 2002 relative à l'autorité parentale et celle de 2005 sur la réforme du divorce indiquent clairement la volonté du législateur de maintenir les liens familiaux lors des séparations ou dans le cas de difficultés rencontrées par les familles. L'intervention d'un médiateur familial permet souvent de faciliter, voire renouer la communication entre les parties, évitant des souffrances notamment à l'enfant.

Présidée par les docteurs Roland Coutanceau et Boris Cyrulnik, la Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) propose un Espace Médiation Familiale.

LFSM - 11 rue Tronchet - 75008 Paris  
Tél. : 01 42 66 20 70  
[lfsm@worldonline.fr](mailto:lfsm@worldonline.fr) - [www.lfsm.org](http://www.lfsm.org)

## Sécurité : statistiques 2006

### Police nationale

(source : Ministère de l'Intérieur)

	2006	2005	2004
<b>■ Ensemble des délits constatés</b>	243	269	248
dont :			
● délinquance de voie publique	147	153	151
● vols avec effraction	45	43	27
● vols à la roulotte	36	46	50
● vols de voiture	10	10	11
● dégradations	51	49	58
<b>■ A noter également :</b>			
- Faits élucidés	28	46	60
- Gardes à vue	23	28	27
<b>■ Faits délictueux pour 1 000 habitants</b>			
● Sur le Mesnil Saint Denis	36	40	37
● Sur la circonscription	60,60	61,66	66,5

### Police municipale

(source : main courante)

<b>■ Pavillons surveillés</b>	171	250	138
(Opération tranquillité vacances)			
<b>■ Capture de chiens errants</b>	3	17	15
<b>■ Interventions pour trouble de voisinage ou de la tranquillité des personnes</b>	50	150	202
<b>■ et toujours...</b> 30 à 50 contraventions par mois.			

### Retenez bien ces numéros de téléphone

#### Police nationale :

- Commissariat d'Elancourt : 01 30 69 64 00.
- En cas d'urgence faites le 17.

#### Police municipale :

- Un numéro unique : 01 30 13 86 70.
  - ♦ du lundi au vendredi de 8h à 20h
  - ♦ le dimanche de 9h à 12h30.
- Accueil du public au poste de police : jeudi de 17h à 19h.

#### URGENCES

**Police:** 17  
**SAMU:** 15  
**Pompiers:** 18



### Dernière minute

Le Commissaire Haussaire vient d'être nommé commissaire divisionnaire.

Nous sommes heureux de cette promotion et lui présentons nos plus sincères félicitations.

**François Bozec**  
Adjoint au Maire chargé  
de la Sécurité



# La circulation au **Centre Bourg**

Lors des élections municipales du printemps 2001, nous vous avons interrogés afin de connaître vos attentes, vos souhaits...

Les problèmes de sécurité liés à la circulation, notamment du Centre Bourg, arrivaient en 2<sup>e</sup> position derrière l'amélioration de la vie quotidienne (ramassage des déchets verts, balayage de la voirie, fleurissement...).



En toute logique, la municipalité a donc confié à un cabinet spécialisé, une mission d'étude de la circulation dans le Centre Bourg. Elle s'est également rapprochée du Conseil Général afin de connaître son avis, ses recommandations ou suggestions.

Ces deux entités, privées et publiques, ont conclu sans se concerter à l'intérêt que serait susceptible de présenter l'instauration d'une circulation à sens unique dans le Centre Bourg.

Les travaux engagés par le Conseil Général pour la réfection de la chaussée de la D13 (rue de la Lambruche, rue Raymond Berrurier) nous ont donné l'occasion de mettre en œuvre ces recommandations afin de les tester et de juger de leur efficacité.

Après environ 5 mois de mise en œuvre, quelles premières conclusions pouvons-nous retirer de cette expérimentation ?

## **Premières conclusions**

### Des constats positifs

- L'amélioration très sensible de la circulation dans le Centre Bourg et, par conséquent, de la traversée du Mesnil Saint Denis.

- Des usagers très majoritairement satisfaits de l'expérimentation en cours.
- Des commerçants également satisfaits dans leur grande majorité (conclusion de nos rencontres).
- Un accès aux parkings amélioré.

### Des constats négatifs

- Une sécurité battue en brèche par :
  - une augmentation de la vitesse,
  - le non respect de la signalisation par ailleurs difficile à mettre en place,
  - les modifications de priorité qui nécessitent un changement des habitudes, principalement à deux carrefours.
- L'incidence sur la fréquentation de certains commerces (deux principalement).

### L'avenir ?

Prévue pour une durée de 6 à 8 mois, cette expérimentation touche à sa fin.

**Afin de connaître votre sentiment, vous trouverez dans ce bulletin, un questionnaire, à nous retourner** par la Poste en utilisant l'enveloppe jointe ou à déposer directement en mairie.

**Utilisez-le pour faire connaître votre avis.**

Nous en avons besoin et il en sera tenu compte dans la décision finale.

**Alors n'hésitez pas, participez vous aussi à cette consultation.**

D'ores et déjà, nous pouvons vous informer, qu'en collaboration avec le Conseil Général, deux réflexions relatives à la sécurité ont été engagées :

- l'une pour réduire la vitesse rue Raymond Berrurier (vous devriez en voir la réalisation très prochainement),
- l'autre, visant à sécuriser les deux carrefours cités plus hauts.

Il est à noter que ces aménagements ne seront pas nécessairement définitifs. Il ne serait en effet pas cohérent d'engager des travaux onéreux pendant une phase expérimentale. Ils auront toutefois valeur de test, afin de nous aider, ainsi que nos partenaires, à nous rapprocher d'une solution satisfaisante et efficace.

**Merci encore de votre compréhension pendant toute cette période délicate, voire difficile pour certains.**

N'oubliez pas que notre seul objectif est de répondre à un problème d'intérêt général.

Et encore une fois, **répondez au questionnaire joint car vos avis nous intéressent.**

François Bozec  
Adjoint au Maire chargé des affaires générales



## **Recensement scolaire**

Rentrée 2007/2008

### ■ Maternelle

**Les enfants nés en 2004** doivent **impérativement être inscrits en mairie avant fin avril**. Faute de cette démarche, ils risquent de ne pas trouver de place à la rentrée de septembre 2007.

### ■ Élémentaire

Les enfants nés en 2001 entrant au CP en septembre 2007 doivent obligatoirement être inscrits en mairie avant fin avril 2007.

### ■ Nouveaux arrivants

- Tous les enfants en âge d'être scolarisés en maternelle ou en élémentaire doivent préalablement être recensés en mairie.
- Les inscriptions au collège se font directement auprès des établissements.

**Pour toute inscription se munir** : du livret de famille, du carnet de santé, d'un justificatif de domicile. Pour les parents non mariés ou divorcés, fournir le justificatif de garde.

## Un point sur les **finances communales**

Le Conseil Municipal a délibéré le 8 mars dernier sur la politique financière de la commune et ses orientations pour 2007.

### ■ Les dépenses de fonctionnement

Depuis 2001, elles ont augmenté. Les causes principales :

- ◆ La demande de plus en plus importante, et au demeurant légitime, des jeunes parents mesnilois en matière d'accueil de la petite enfance, d'activités péri-scolaires, de restauration scolaire. Les parents apportent leur contribution, mais elle est toujours inférieure aux dépenses, la différence est couverte par la solidarité communale.
- ◆ Plus de services au quotidien : le balayage des rues, le fleurissement, le ramassage des déchets verts, la sécurité.
- ◆ La commune a enregistré comme vous l'augmentation du prix des carburants, de l'électricité, du gaz.
- ◆ Il convient de ne pas oublier l'effet progressif des 35 h payées 39 h (+ 10 % de la masse salariale ; il y a eu par ailleurs des recrutements), auquel s'ajoutent les augmentations de l'indice du point de la fonction publique, le "Glissement Vieillesse Technicité (GVT)", l'amélioration des régimes indemnitaires. Le poste de dépenses de personnel a augmenté en moyenne chaque année de 8 %, ceci pour la commune mais aussi pour les services extérieurs à forte composante de personnel.

Malgré tout, et d'après la Direction Générale des Collectivités Territoriales (la DGCL), les dépenses communales par habitant au Mesnil sont inférieures à celles des communes de même taille : 364 € contre 516 € (en 2005). De plus les statistiques de la DGCL ne tiennent pas compte des dépenses des structures intercommunales financées par une fiscalité propre ; pour les habitants de ces communes, elle se rajoute aux impôts communaux : le Mesnil Saint Denis n'a pas de participation dans de telles structures.

### ■ Les recettes de fonctionnement

Elles doivent couvrir les dépenses et sont principalement de quatre natures :

- ◆ Les participations que parents, sportifs, membres d'associations paient pour les services rendus directement par la commune ou par des associations. Elles sont toujours inférieures au coût de ces services.
- ◆ La dotation globale de fonctionnement de l'Etat qui est de 176 € par habitant au Mesnil Saint Denis. Elle progresse chaque année d'un peu plus de 1 %.
- ◆ Les droits de mutations reversés à la commune lors de la vente de maisons. Ils ont augmenté, en corrélation avec la valeur des biens.
- ◆ Les contributions locales payées par les habitants et les entreprises du Mesnil Saint Denis.

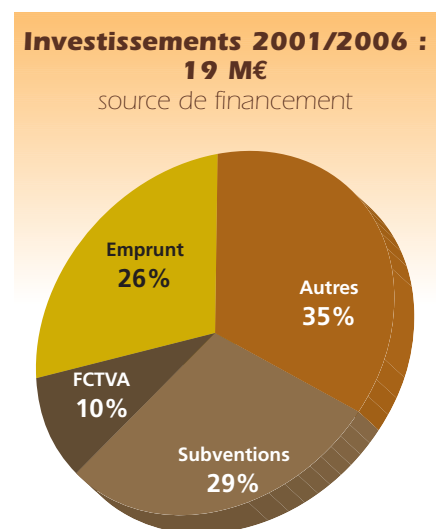
D'après les statistiques de l'Etat, le "coefficient de mobilisation du potentiel fiscal" au Mesnil Saint Denis, autrement dit la pression fiscale, est de 31 % inférieure à celle des autres communes de la même taille.

La différence entre les dépenses et les recettes donne un surplus qui permet de couvrir une partie des dépenses d'investissement, c'est l'auto-financement.

### ■ Les dépenses d'investissement

Elles ont représenté environ 19 M € de 2001 à 2006 : le graphique ci-dessous donne l'origine des financements.

L'emprunt ne représente que 26 % : cela correspond à la participation des générations futures qui, elles aussi, profiteront



### Principales réalisations 2006

Salle multi-activités Bois du Fay	400 000 €
Parking Porte Henri 4 et piste cyclable Fontanier	263 000 €
Enfouissement des réseaux rue Emile Fontanier	200 286 €
Aménagement des aires de jeux du Parc des Sports Guy Lefebure	150 000 €
Clôture du Parc des Sports Guy Lefebure	70 800 €
Ravalement de la halte-garderie	63 000 €
Dernière tranche du remplacement de fenêtres du Groupe Scolaire Champmesnil	60 000 €
Participation aux travaux de réfection de la RD13	55 000 €
Ravalement du logement de gardien, étang des Noés	33 000 €
Insonorisation de la salle de percussion et aménagement de l'entrée paysagère au C.L.C.	22 000 €
Câblage informatique et électrique de l'école élémentaire Champmesnil	18 250 €
Rénovation de la literie dans les écoles maternelles	10 300 €



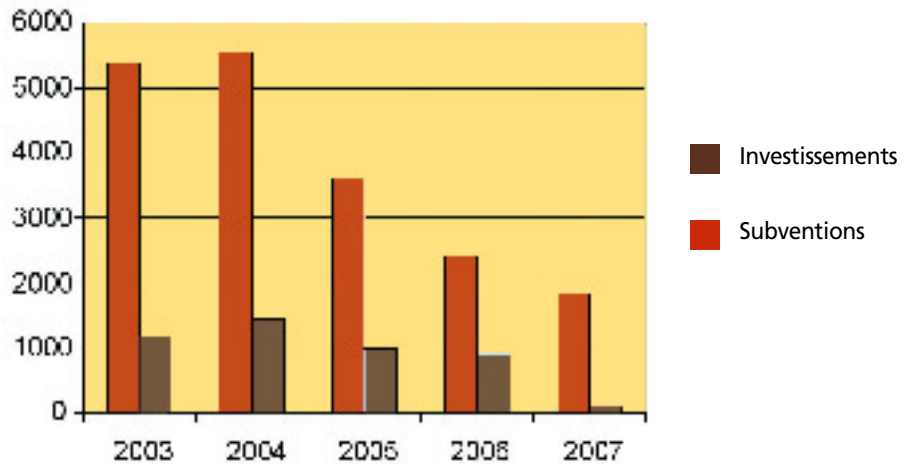
de ces investissements. Les subventions sont le juste retour d'une partie des impôts que vous payez à l'Etat, à la Région, au Département. La rubrique "Autres" recouvre principalement l'auto-financement assuré par les générations actuelles. Le FCTVA correspond au remboursement de la TVA par l'Etat, deux ans après les dépenses, ce qui nécessite pour la commune de s'endetter en attendant de récupérer cette somme : cela représente quelque 1 M € de la dette du Mesnil (1/7<sup>e</sup> de celle ci).

La dette de la commune a diminué entre 2006 et 2005 : elle est d'environ 1000 € par habitant, niveau comparable à celui des autres communes (données du Ministère des Finances). Ces statistiques, une fois de plus, n'englobent pas la dette des structures intercommunales (2600 € par exemple pour la Ville Nouvelle).

## ■ Les prévisions pour 2007

**Pour les dépenses de fonctionnement**, les tendances lourdes décrites plus haut vont se poursuivre (+ 8 % de dépenses de personnel, en particulier par la suppression de l'aide de l'Etat pour certains emplois). Les élections 2007 vont entraîner des dépenses supplémentaires non totalement compensées par l'Etat.

## Evolution des investissements



Par ailleurs, alors que la commune aura, de 2001 à 2008, multiplié par 3,4 le nombre des logements sociaux, elle se voit cependant appliquée en 2006 une pénalité de quelque 90 000 € à laquelle s'ajoute de façon exceptionnelle la réintégration de pénalités différées depuis 2004.

Comme chaque année, le taux des taxes sera ajusté au mieux, dès connaissance des assiettes d'imposition.

**Pour les investissements**, comme l'indique le graphique, ils seront d'environ 1,8 M €. Ils sont en baisse depuis 4 ans : l'essentiel des besoins ayant été couvert dans les années antérieures. Les dominantes pour 2007 : le scolaire et la petite enfance (études préalables pour l'implantation en 2008 de la crèche dans d'éventuels nouveaux locaux).

**Jacques Minéry**  
Adjoint au Maire  
chargé des Finances



## Déclaration de revenus

### Permanence et informations

Une permanence sera assurée en Mairie par le Centre des impôts de Saint-Quentin-en-Yvelines :

**lundi 21 mai 2007 de 14h à 17h.**  
Merci de vous inscrire en Mairie au  
01 30 13 86 50.

*N.B. : cette consultation est destinée en priorité aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer. Si ce n'est pas votre cas, nous vous conseillons de vous rendre au Centre des Impôts afin de laisser la place aux Mesnilois concernés.*

## Bienvenue à la carrosserie industrielle Dufils



Le jeudi 21 décembre 2006, la commune a cédé officiellement le terrain qu'elle détenait 8 route de Lévis-Saint-Nom à la Société Dufils, actuellement implantée à Chevreuse.

Cette société familiale, spécialisée dans la carrosserie industrielle a été créée en 1945 par le grand-père de l'actuel dirigeant. Elle emploie une dizaine de compagnons

et devrait être opérationnelle sur notre ville à la rentrée de septembre 2007. Un prochain bulletin vous présentera dans le détail ce nouvel acteur de la vie mesniloise.

**François Bozec**  
Adjoint au Maire chargé  
de la Vie économique



## L'incidence de la **végétation** sur le bâti

La passion du jardinage, le désir d'une végétation abondante... autant d'aspirations légitimes. Mais attention... un arbre planté trop près de votre habitation peut entraîner de graves désordres sur la construction.

Les racines des végétaux soutirent l'eau du sol par un phénomène de succion. L'action complexe par laquelle l'arbre absorbe les sels minéraux qui lui sont nécessaires provoque des phénomènes de pression dans le sol. Ainsi, lorsqu'il y a plus d'eau que l'arbre n'en a besoin, une stagnation se produit dans le sol, provoquant un gonflement. Par contre, lors des

périodes sèches, les racines « pompent » l'eau au maximum, il se produit alors une contraction de la terre vers le centre de l'arbre. L'idéal étant un équilibre dans les teneurs en eau, autrement dit un sol toujours perméable et humide.

Dans le cas d'une argile très peu perméable, ce rééquilibrage peut être très lent, la teneur en eau variera alors selon les saisons de façon importante et progressive.

### ■ Comportement des sols argileux

Les variations de teneur en eau provoquent des mouvements dans le sol : un retrait d'eau se traduira non seulement



Désordres partiels dus à l'action localisée d'un arbre.

par un tassement de la surface du sol mais encore par l'apparition de fissures verticales. S'il existe un centre d'absorption (un arbre), on peut même craindre des mouvements de sol radiaux.

En considérant qu'un arbre constitue un centre de prélèvement d'eau durant les périodes sèches :

- ◆ le sol se tassera comme dans une cuvette centrée sur l'arbre,
- ◆ il se produira une sorte de glissement du sol vers l'arbre.

Une fondation, située dans le domaine d'influence de l'arbre, subira donc une double distorsion : verticale et horizontale. Ceci sera particulièrement visible dans le cas d'une semelle filante.

Lorsque la teneur en eau redevient positive (apports d'eau supérieurs aux prélèvements, en période hivernale ou après abattage de l'arbre), les mécanismes inverses peuvent éventuellement se manifester.

### ■ La croissance des arbres...

Il paraît indispensable de considérer les divers stades de croissance et de vieillissement des arbres. Un arbre jeune a ses racines concentrées dans un petit volume, son action est donc très locale. Au cours de sa croissance, il va étaler ses racines pour agrandir le domaine dans lequel il va prélever l'eau et les sels minéraux.

En sol homogène, cette croissance se fait de façon symétrique par rapport à son tronc. Mais, selon la nature du sol (sol rocheux, sol sec), les racines vont se développer de manière hétérogène, se « glissant » là où elles peuvent trouver l'humidité dont elles ont besoin, au risque de provoquer des désordres importants notamment dans les regards et réseaux d'assainissement. Les zones humides créées sous les constructions par suite d'une limitation de l'évapotranspiration constituent également un point d'attraction.

Les racines d'un arbre en croissance seront donc fortement attirées par ces zones humides. Tout le volume concerné







*Végétation plantée trop près du regard : attention aux infiltrations des racinelles dans les conduits d'évacuation, au risque de les boucher.*

par les nouvelles racines verra sa teneur en eau baisser ; c'est pendant cette période que les désordres par tassement seront les plus marqués.

Dans le cas d'un arbre vieillissant ou celui d'un arbre qui a subi un élagage sévère, les besoins en eau diminuent. Dans ce contexte, la teneur en eau du sol peut croître, les apports extérieurs étant supérieurs aux prélèvements.

### Profondeur d'action

A la suite de sécheresses, des bâtiments sinistrés dont les fondations se situaient vers 3 m de profondeur, ont montré sous celles-ci des racines importantes.

Les tassements constatés correspondaient à une diminution de teneur en eau sur une épaisseur de terrain de 1 à 2 m sous les fondations. Il paraît donc logique de considérer que l'influence des arbres peut se faire sentir jusqu'à une profondeur de 4 à 5 m.

### Distance d'action

**Les racines peuvent s'étendre jusqu'à 1 à 1,5 fois les hauteurs de l'arbre.** Pour la végétation française, les arbres qui paraissent les plus dangereux sont les chênes, les peupliers, les saules, les cèdres... (liste non exhaustive). Les massifs buissonniers, situés à faible distance des constructions, peuvent également avoir une action néfaste.

### Conséquences

Dans le cas d'un sol gonflant, cette augmentation de teneur en eau peut se traduire par des soulèvements de structures.

Ces désordres par gonflement-soulèvement peuvent apparaître si on abat un arbre à proximité d'un bâtiment existant ou si

on construit sur une zone récemment déboisée. Dans ce dernier cas, les désordres peuvent se manifester pendant plusieurs années.

Les racines peuvent aussi avoir une action mécanique directe : leur croissance joue un rôle de vérin. Ce phénomène provoque le soulèvement de structures légères ou la désorganisation totale de maçonnerie dans les joints desquelles des racines se sont insinuées.

Parmi les actions mécaniques, citons également les pénétrations de racines dans des réseaux d'assainissement non étanches. On découvre ainsi des nœuds de radicelles qui finissent par obstruer les réseaux.

**Le sol de notre commune est argileux, donc très sensible aux phénomènes provoqués par l'excès ou le manque d'eau.**

**De plus, nous avons régulièrement des vents violents, voire des tempêtes, certes moins brutales que celle de 1999, mais qui fragilisent nos plantations. Faites vérifier la santé de vos arbres, ils peuvent devenir dangereux !**

**Annick Féménia**  
Adjoint au Maire chargé de  
l'Urbanisme



*Plantations trop près d'un mur.*

# L'informatique à l'école

Depuis de nombreuses années, des efforts considérables ont été faits pour doter les écoles de la commune d'un outil informatique performant :

- un poste relié à Internet dans le bureau de chaque directrice,
- en maternelle, plusieurs postes répartis dans les classes,
- en élémentaire, une salle informatique d'une quinzaine de postes et, d'ici à fin 2007, un poste par classe, le tout en réseau relié à Internet.

Le prestataire extérieur qui assure l'entretien et la maintenance du parc informatique de la mairie s'occupe également de celui des écoles.



Une réalisation ludique grâce à l'informatique

## ■ Un outil devenu indispensable pour les enseignants

■ **Les directrices** utilisent nécessairement l'informatique pour toute l'organisation de leur établissement :

- gestion des effectifs grâce à la "base élèves",
- dossiers administratifs,
- relations avec l'Inspection Académique (la messagerie électronique remplace de plus en plus le courrier traditionnel).

■ **Les enseignants**, eux aussi, troquent le stylo pour la souris pour leurs travaux de recherche et de documentation, leurs fiches de préparation, de travail, d'évaluations,...

## ■ De nouvelles connaissances pour les élèves

**Ils doivent obtenir une nouvelle attestation : le B2I\*** (Brevet Informatique et Internet) qui fait le point des compétences développées tout au long de leur cursus, le 1<sup>er</sup> palier étant à franchir avant l'entrée en 6<sup>e</sup>.

\* Renseignements sur le B2I : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

### → Dès la maternelle

Les postes sont à la disposition des enfants dans les classes au même titre que les autres activités .

Les "petits" apprennent à manipuler la souris et le "clic", les "moyens" commencent à écrire leur prénom et ont des jeux éducatifs à leur disposition, les grands ont des activités sur l'écrit et sur l'image (recherches sur Internet, utilisation de textes et de photos numériques, etc.).

### → Et élément@ire !

A la maison, les enfants utilisent l'ordinateur principalement pour jouer. Le rôle de l'école élémentaire est de les familiariser avec le traitement de texte, la recherche sur Internet, etc. La mise au propre de textes d'expression écrite, la réalisation de panneaux d'exposition, la correspondance avec d'autres élèves, la tenue du fichier de la bibliothèque, la création de diaporamas à partir de photos prises lors de sorties ou de classes transplantées, ... autant de moyens de les amener à maîtriser cet incontournable outil de communication.

**Evelyne Aubert - Jacques Minéry**  
Adjoints au Maire

Initiation pour les enfants en maternelle



Près de 75 000 € ont été investis depuis 2005 pour l'équipement informatique des écoles + le contrat de maintenance de 21 000 €/an environ.



Course de tricycles.

## Qui garde nos p'tits bouts quand ils sortent des choux ?

La France présente l'un des taux de fécondité les plus élevés d'Europe. Notre territoire compte environ 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans, ce dont chacun peut se féliciter...

Mais lorsque apparaissent ces mignonnes petites frimousses, se pose dans la plupart des foyers la problématique du mode de garde : à qui confier ses "bouts d'chou" lorsqu'on reprend son travail, comment concilier vie professionnelle et vie familiale ?

### Un réel problème de société...

Présenté en novembre 2006 par le gouvernement, le Plan Petite Enfance constate que, parmi les enfants de moins de 3 ans :

- 28 % sont gardés par l'un des parents qui a pris un congé parental (parfois faute de solution de garde...),
- 10 % ne trouvent pas de solution satisfaisante,
- 46 % bénéficient d'un mode de garde aidé par la collectivité.

### Les différents modes de garde

#### La garde à domicile

Recrutement direct à domicile d'une employée de maison relevant de la convention collective des particuliers employeurs. Aucune formation particulière n'est exigée. Le salaire horaire est égal ou supérieur au SMIC.

#### L'assistante maternelle indépendante

Agréée par le Conseil Général, elle accueille à son domicile au maximum 3 enfants. Elle doit garantir l'accueil, l'éveil, le développement et la sécurité des enfants durant le temps où ils lui sont confiés. Le salaire par enfant est au minimum de 2,25 fois le SMIC horaire + diverses indemnités (repas, frais d'entretien...). Il se situe en moyenne à 4 fois le SMIC horaire.

#### La crèche collective

Accueille les enfants de 3 mois à 3 ans dans des locaux répondant à des normes spécifiques. L'encadrement est assuré par des professionnels de la petite enfance, tous diplômés. La capacité d'accueil est de 20 à 60 enfants. Les tarifs varient en fonction des revenus et du nombre d'enfants gardés. Ils respectent des barèmes établis par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).



## La crèche familiale

Compromis entre l'assistante maternelle et la crèche collective : l'enfant est gardé au domicile de l'assistante maternelle qui est placée sous l'autorité d'une crèche. Une à deux fois par semaine, l'enfant est accueilli à la crèche afin de favoriser sa socialisation. Les tarifs varient en fonction des revenus et respectent des barèmes établis par la CAF. Le salaire est versé à la crèche et non directement à l'assistante maternelle.

## La crèche parentale

Agréée par les PMI (centres de Protection Maternelle et Infantile), encadrée par des spécialistes de la petite enfance, elle est gérée par une association de parents qui, suivant un planning, participent à la vie de la crèche (courses, repas, animations...). Capacité d'accueil limitée à 20 enfants. Le coût est variable suivant les charges de l'association et le revenu parental.

## La halte-garderie

Un personnel qualifié accueille les enfants, à temps partiel ou de manière occasionnelle, dans des locaux répondant à des normes spécifiques. Les jours d'ouverture, les horaires et les tarifs sont fixés par chaque établissement. Capacité d'accueil : en moyenne 20 places.

## Le multi-accueil

Conçus pour proposer à la fois un accueil régulier et un accueil occasionnel, leur but est de répondre aux modes de vie actuels en offrant des possibilités diversifiées : temps partiel, temps complet, accueil à la journée, à la demi-journée. Une équipe pluridisciplinaire (directeur, médecin référent, professionnels diplômés de la petite enfance...) prend en charge les enfants. Les tarifs varient en fonction des revenus et respectent des barèmes établis par la CAF.

**On considère que le coût annuel de garde d'un seul enfant représente environ 16 000 €.**

Afin d'aider les familles et les collectivités à financer ces sommes importantes, différents aides ont été mises en place :

- les familles peuvent bénéficier de la PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) et de l'application du quotient familial,
- les communes peuvent signer un "Contrat Enfance" avec la CAF. Dans ce cadre, elles doivent appliquer la PSU (Prestation de Service Unique).

Pour de plus amples renseignements : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)



Jeux extérieurs.

## Les solutions mesniloises

Le nombre de petits Mesnilois de 0 à 3 ans varie entre 250 et 300 enfants suivant les années. Les modes de garde offerts sur le territoire communal sont nés au fil de l'évolution des modes de vie. La commune a signé un Contrat Enfance et applique la réglementation de la PSU.

### Les assistantes maternelles indépendantes

Au nombre de 25, elles offrent une capacité de garde d'une soixantaine d'enfants. Pour en obtenir la liste, contactez Madame Chollet au : 01 30 50 03 45.

*Afin de répondre aux demandes, il est essentiel de trouver de nouvelles vocations pour ce métier passionnant.*

### La crèche collective

Par un accord signé vers 1984/85 avec le Conseil Général, la commune bénéficie de 18 places à la crèche du Foyer Départemental Sully. Tous les renseignements sont disponibles en mairie. L'inscription sur la liste d'attente auprès de nos services est indispensable.

### La halte-garderie

Créée en 1979 par un groupe de parents dans des locaux communaux, la halte-garderie Les Mesniloups permet aujourd'hui l'accueil de 18 enfants de 3 mois à 3 ans. Cette structure s'adresse plus particulièrement aux familles dont l'un des parents travaille à temps partiel, à domicile ou encore n'exerce plus d'activité professionnelle. Actuellement 32 familles sont adhérentes de l'association.

La commune assure l'entretien et les frais de fonctionnement des locaux, le poste de responsable diplômé à temps complet est à sa charge.

**Pour tous renseignements :** Les Mesniloups  
Tél. 01 34 61 12 25 – [lesmesniloups.free.fr](http://lesmesniloups.free.fr)

**Il existe ainsi au Mesnil Saint Denis une offre globale de 78 places pour un accueil régulier et de 18 places pour l'accueil temporaire.**

**La charge correspondante n'est pas négligeable pour le budget communal :**

- participation à la crèche : 154 909 € en 2006.
- locaux, frais de personnel, fonctionnement, subvention à la halte-garderie : 48 685 € en 2006.



Jeux intérieurs.

A la halte-garderie.



## Et demain ? Réflexions et orientations

Aujourd'hui, dans la majorité des familles, les deux parents exercent une activité professionnelle. Faire garder ses enfants est donc un sujet de préoccupation majeur auquel Le Mesnil Saint Denis n'échappe pas...

C'est pourquoi depuis de nombreux mois, la Commission Sociale examine toutes les possibilités afin d'accroître et de diversifier l'offre de garde sur le territoire communal. De nouvelles pistes ont été ouvertes par le Plan Petite Enfance présenté par le gouvernement en novembre 2006.

### Les structures multi-accueil

Combinant les différents modes de garde (crèche, halte-garderie...), elles semblent aujourd'hui particulièrement adaptées aux exigences de souplesse recherchées par les familles. Le gouvernement les retient comme solution à développer. Elles peuvent être confiées par les collectivités à des sociétés spécialisées qui assurent la globalité du service en "délégation de service public" (bâtiment, personnel, organisation...).

### Les micro-crèches

Retenues à titre expérimental par le plan gouvernemental, elles permettent aux assistantes maternelles de se regrouper afin de maximiser ainsi les capacités de garde. L'accueil ne doit pas dépasser 9 enfants ; trois structures de ce type peuvent être placées sous la direction d'un même responsable.

**Avec l'augmentation du nombre d'assistantes maternelles** (que nous pouvons solliciter et espérer, mais que nous ne maîtrisons pas), toutes **ces pistes sont soigneusement explorées** avec l'aide de la CAF, et **leur incidence sur le budget communal examinée. L'objectif étant une mise en œuvre progressive de solutions combinées.**

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de ce dossier.

**Si vous avez des avis, des suggestions, n'hésitez pas à nous contacter !**

Yvane Calendrier

Adjoint au Maire chargé des Affaires Sociales



## La crèche du foyer sully

Depuis plusieurs années, le transfert du Foyer Sully est annoncé par le Conseil Général. Présente à la Commission de Surveillance de cet établissement, la commune suit de près l'évolution d'un déménagement annoncé... mais toujours reporté. A ce jour, le Département est devenu propriétaire du nouveau site à Montigny-le-Bretonneux, les derniers appels d'offre ont eu lieu et les travaux viennent de commencer pour une livraison au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2008. Depuis 2001, notre Maire Jean Créno, suit personnellement ce dossier avec beaucoup de vigilance et ne manque aucune occasion d'attirer l'attention du Conseil Général sur le cas particulier de la crèche située dans ces locaux.



A la suite de la Commission de Surveillance de juin 2006, un rendez-vous a été pris avec le Président du Conseil Général, Pierre Bédier. Suite à cette entrevue, par un courrier du 27 juillet, il nous a confirmé son intention d'autoriser la commune à poursuivre l'activité de la crèche entre le déménagement du Foyer et le démarrage des travaux du projet d'activité (non encore défini) que le Conseil Général souhaite élaborer pour ce site, en lien avec la commune. Lors d'une nouvelle rencontre le 6 février 2007, Monsieur Bédier a déclaré à Monsieur Créno "devoir réunir à nouveau ses services à ce sujet...", aucune décision de date de transfert et de démolition des bâtiments n'étant alors arrêtée.

Le 6 mars 2007, un nouveau rendez-vous a eu lieu, en présence de parents d'enfants de la crèche, au terme duquel, après un long échange de vues, Jean Créno est intervenu pour demander avec insistance l'application des engagements du Conseil Général jusqu'en juin 2008, à savoir la pérennisation de la crèche jusqu'à cette date.

Compte tenu de la nécessité de faire un nouveau point au sein du Conseil Général, une nouvelle réunion aura lieu. Nous avons d'ores et déjà l'assurance qu'à la rentrée prochaine les enfants maintenus en crèche pour la rentrée de septembre seront repris. D'autres pourraient éventuellement être admis, si l'effectif du personnel d'encadrement le permet.



## Les garderies **scolaires** et **péri-scolaires**

Aujourd'hui, dans près de 80 % des couples, les deux parents exercent une activité professionnelle. Lorsque les enfants entrent à la maternelle, le problème de leur garde en-dehors des heures de classe se poursuit. Les collectivités sont donc amenées à proposer des solutions pour aider les familles dans leur organisation.

Au Mesnil Saint Denis, le Centre de Loisirs et Garderie (CLG) est géré par le Centre de Loisirs et de la Culture (CLC), agréé par la D.D.J.S. (Direction départementale de la jeunesse et des sports).



### Les services offerts

#### Les jours d'école

Les enfants de maternelle et d'élémentaire sont accueillis dans les locaux de leur établissement scolaire (accueil périscolaire) :

- le matin de 7h30 à 8h30,
- le soir de 16h à 19h.

En outre, les enfants en école élémentaire peuvent être inscrits à l'étude surveillée de 16h à 17h30, où ils pourront faire leurs devoirs et apprendre leurs leçons, encadrés par des enseignants, des étudiants ou des diplômés.

#### Les vacances scolaires

Dans les mêmes conditions que les mercredis, les enfants peuvent être accueillis durant toutes les vacances scolaires dans les locaux situés 15, avenue du Maréchal Joffre.

#### Les mercredis

Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis de 7h30 à 19h dans les locaux situés 15 avenue du Maréchal Joffre. Ils sont répartis par classe d'âge, encadrés par des animateurs qualifiés BAF (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation) conformément à la réglementation, placés sous la responsabilité d'une Directrice diplômée.

De nombreuses activités leur sont proposées. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre d'un projet pédagogique soigneusement élaboré et validé par le Conseil d'Administration.

#### Le projet pédagogique de l'année 2007

Préhistoire, antiquité et cultures oubliées sont au programme de la garderie. Un suivi sur l'année sera réalisé au Musée Archéologique de Saint-Germain-en-Laye avec, pour les élémentaires, des conférences et ateliers, et pour

Les anniversaires se fêtent aussi à la garderie !



les maternelles, des conférences et mimes ludiques sur les œuvres.

Avec le Conseil Général sont prévus des ateliers, des prêts de mallettes pédagogiques, et des formations d'animateurs.

Une fois par mois, une activité rugby est proposée et animée par la section de l'ASMD, avec visite à Marcoussis pour assister à l'entraînement de l'Equipe de France.

**En février 2007, le CLG comptait 436 enfants inscrits (110 de plus qu'en 2005).**

**Nombre d'enfants accueillis pendant les vacances :**

- Noël 2006 : **76 enfants de maternelle et 90 enfants d'élémentaire,**
- Février 2007 : **148 enfants de maternelle et 177 enfants d'élémentaire.**

## Le mode de fonctionnement

L'inscription se fait au CLC suivant le processus décrit p11 du Guide Municipal. Les familles, outre l'inscription au CLC, payent un tarif respectant les directives de la CAF, suivant leur quotient familial.

**Si la commune a délégué ce service, elle participe largement au fonctionnement et au financement de ces garderies :**

- mise à disposition et fonctionnement des locaux,
- signature d'un contrat enfance avec la CAF incluant les activités du CLG,
- prise en charge d'une partie du financement sous forme d'une subvention au CLC.

**En 2006, une subvention de 154 411 € a été versée au CLC pour assurer le fonctionnement du service.**

**Pour tous renseignements :** CLC 01 34 61 99 30.



En promenade avec le CLG

## La restauration scolaire

Assurer le repas de midi des écoliers dont les parents travaillent est également une des missions de la commune.

Au Mesnil Saint Denis, afin de permettre un peu de temps libre aux mamans qui ont cessé ou suspendu toute activité professionnelle, leurs enfants peuvent également déjeuner deux fois/semaine à la cantine.

**En janvier 2007 :**

- sur 284 élèves de maternelle, **234 ont déjeuné à la cantine,**
- sur 462 élèves d'élémentaire, **437 ont déjeuné à la cantine.**

Pour que ce service fonctionne le mieux possible, la commune emploie :

- **11 ATSEM** qui, en maternelle, aident les petits à déjeuner,
- **11 employées de cantine** qui préparent et nettoient les salles, maintiennent les plats au chaud, servent les repas,
- 11 surveillantes de cantine.

Lorsque **les parents payent 3,37 € un repas**, en réalité **celui-ci revient à environ 5 € à la commune** qui finance la différence.

## stages sportifs pendant les vacances

Afin d'offrir une diversité de choix d'activités et favoriser la pratique sportive des enfants, la commune a confié à l'Association Sportive du Mesnil Saint Denis (ASMD), l'organisation de stages multi-activités pendant les vacances scolaires.

Encadré par des animateurs BAFA placés sous la responsabilité d'un directeur Diplômé d'Etat, six semaines sont proposées au cours de l'année :

- une semaine durant les vacances de février,
- deux semaines durant les vacances de Pâques,
- deux semaines début juillet,
- une semaine durant les vacances de Toussaint.

Les enfants de 6 à 11 ans y découvrent divers sports sous forme ludique : tennis de table, jeux de ballons, escalade, piscine...

Dans la mesure du possible, une grande sortie est également offerte en coordination avec le Point Information Jeunesse.

**La commune verse une subvention de 7000 €/an à l'ASMD pour ces stages.**

Renseignements auprès de l'ASMD :  
01 34 61 91 91.

# Je **PIJ**, tu **PIJ**, il, elle, on va tous au **PIJ** !

A 12 ans, à l'entrée en 6<sup>e</sup>, les enfants sont plus autonomes. Pour autant, les parents ne souhaitent pas forcément les laisser livrés à eux-mêmes en dehors des heures de classe. C'est pourquoi, depuis 2002 un Point Information Jeunesse (PIJ) a été ouvert par la commune. Un accueil quotidien y est assuré et de nombreuses activités sont proposées aux adolescents le samedi et durant les vacances scolaires.



Damien Ozil, animateur employé par la commune, accueille les jeunes à partir de 12 ans dans les locaux situés dans les Communs du Château, à proximité de la grille d'entrée de la mairie.

**Les jeunes et leurs familles y trouvent :**

- toute la documentation du CIDJ (enseignement, concours, métiers et formations, emplois, loisirs, vacances, santé...). Celle-ci est particulièrement précieuse pour préparer l'orientation des adolescents, rechercher de la documentation,
- une salle informatique dotée de 6 postes connectés à Internet, en libre accès.

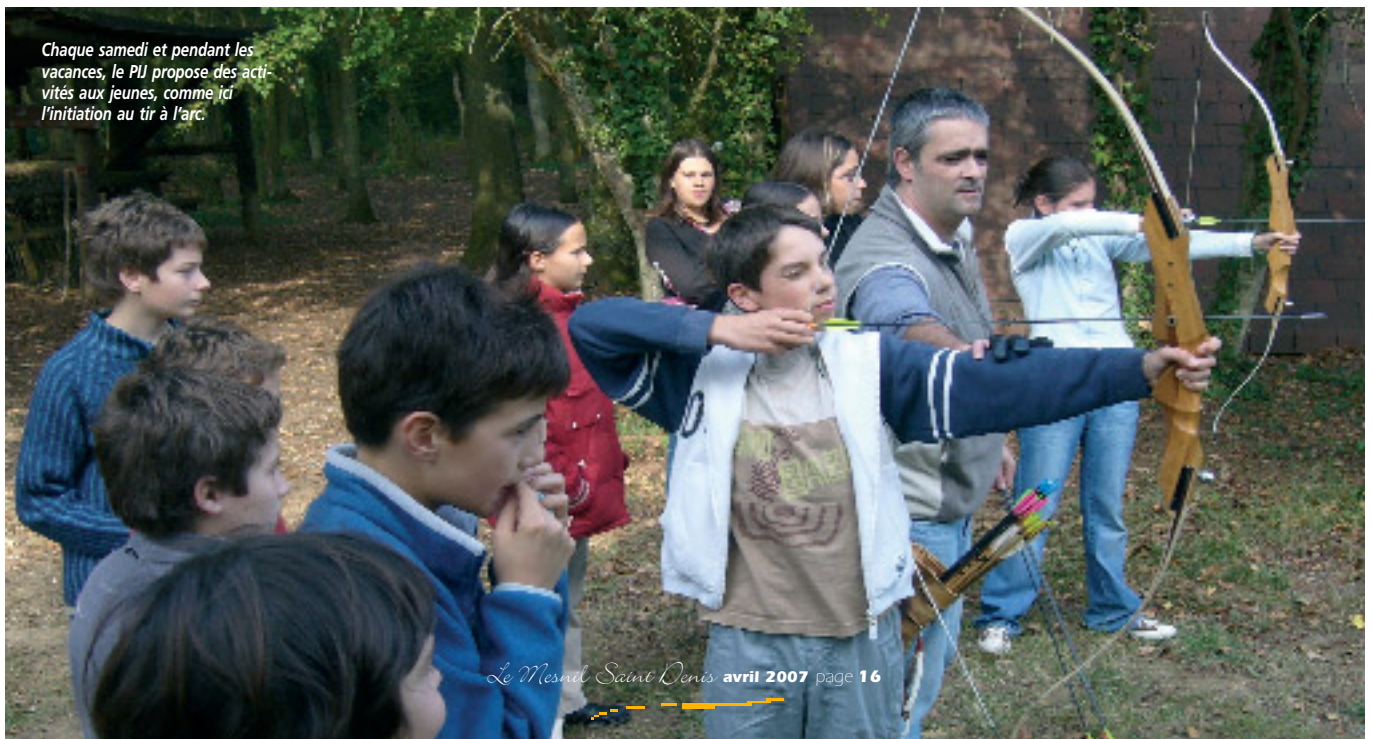
## Les activités du samedi

Tous les samedis après-midi, une activité différente est proposée. Le principe retenu pour le choix des sorties : la commune finance l'encadrement et le déplacement, le coût de l'activité reste à la charge des familles. Les consignes données à Damien Ozil sont claires : alterner animations gratuites et payantes avec un tarif maximum de 10 €.

**Exemple pour le mois de mars :**

- samedi 10 mars : **roller** à Rambouillet 2 €
- samedi 17 mars : **activités manuelles** – participation au concours "Yvelines Environnement"
- samedi 24 mars : **"crapauduc"** participation à l'opération organisée par le PNR
- samedi 31 mars : **sortie bowling** à Coignières 9 €.

Chaque samedi et pendant les vacances, le PIJ propose des activités aux jeunes, comme ici l'initiation au tir à l'arc.





## Le PIJ pratique

Horaires d'ouverture au public pendant les périodes scolaires :

- mardi et vendredi de 16h30 à 19h,
- mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 19h,
- jeudi de 16h30 à 20h,
- samedi de 10h à 12h.

### Une adhésion symbolique

Afin de fidéliser les jeunes et de les responsabiliser, une cotisation symbolique est demandée :

- 12 € la première année,
- 6 € par an lors du renouvellement.



## Les vacances scolaires

Encadrés par un ou plusieurs animateurs BAFA (suivant le nombre d'inscrits), sous la direction du responsable PIJ, les stages multi-activités permettent de proposer un programme varié.

### Exemple de planning pour les vacances de février :

	Matin	Après-midi
Lundi 19	Accueil et Jeux	Cinéma à Elancourt ( <i>Taxi 4</i> )
Mardi 20	Piscine	Bowling à Coignières
Mercredi 21	Journée découverte et initiation au Cirque Bouglione à la Base de Loisirs de Saint-Quentin	Visite guidée des coulisses, de la ménagerie, et spectacle
Jeudi 22	Piscine	Cheval à Trappes
Vendredi 23	Jeu-concours "Yvelines Environnement"	Laser Quest à Coignières

### Nombre de jeunes accueillis

Année scolaire	Passages au PIJ	Activités samedis	Vacances scolaires
2004/2005	419	169	74
2005/2006	342	228	90

**A noter** : ce ne sont pas les mêmes jeunes qui viennent au PIJ le soir, s'inscrivent aux activités du samedi ou fréquentent les stages de vacances.

Il est très difficile de recruter des animateurs BAFA. Si vous souhaitez passer ce diplôme, renseignez-vous au PIJ !

Tél. : 01 34 61 72 48 - e-mail : pajj.mesnilstdenis@wanadoo.fr

**Evelyne Aubert**  
Adjoint au Maire chargé  
de la Jeunesse et des Sports



## Optimisation de la salle informatique du PIJ

Utilisée par les jeunes le soir à partir de 17h, cette salle était libre en journée. Elle a été mise à la disposition des Mesnilois souhaitant s'initier à l'informatique.

En période scolaire, tous les mardis, jeudis et vendredis une trentaine d'inscrits (majoritairement des seniors) se retrouvent pour un moment instructif, ludique et récréatif. Chacun aide l'autre, pose des questions préparées d'avance. Recettes de cuisine, photo numérique, envoi de courriels, jeu de cartes, etc. Autant de sujets de curiosité autour desquels s'articulent la découverte et l'approfondissement de l'outil informatique.

**Totalement gratuit, ce service fonctionne grâce à la disponibilité et à la compétence de trois bénévoles : Madame Sanchez, Messieurs Olin et Vaye.**

Nous les remercions très chaleureusement pour leur collaboration et leur dévouement.

# Le Mesnil Saint Denis est une commune sportive !

Près de 3000 inscrits dans les différentes disciplines, 10 courts de tennis dont 2 couverts, une piscine intercommunale, un stade et deux complexes sportifs... Comment tout cela fonctionne-t-il ? Avec quels moyens ?

Depuis 2001, l'évolution des différentes réglementations a rendu nécessaire une claire répartition des responsabilités entre propriétaires des installations et clubs sportifs. Ainsi au Mesnil Saint Denis :

- la piscine, la grande salle du gymnase Philippe de Champagne et les vestiaires attenants sont propriétés du SIVOM Le Mesnil/La Verrière,
- le dojo, la petite salle et la salle de gymnastique appartiennent à la commune du Mesnil Saint Denis,
- le stade du Château, le Parc des Sports Guy Lefébure, le Tennis Club (cours extérieurs et couverts) appartiennent également à la commune.

## Qui fait quoi ?

### Le propriétaire

Pour toutes ces installations, les entités propriétaires assurent l'**entretien**, la **maintenance**, le **gardiennage**, les **fluides (eau, électricité, chauffage...)**, les **assurances**... Les **travaux**, la **recherche des subventions** pour les financer, la **responsabilité générale** des locaux relèvent exclusivement de leurs compétences.

### L'utilisateur

Les installations sont mises à la disposition des **associations sportives**, des **établissements scolaires** et **autres utilisateurs** selon des **conventions signées entre les parties**. Les activités sportives se déroulent sous la responsabilité de l'entité organisatrice.



### Le collège

Par convention avec le Conseil Général, toutes les installations sportives du Mesnil Saint Denis et du SIVOM sont mises à la disposition gratuite du collège public Philippe de Champagne pendant les heures et les périodes scolaires (en contrepartie des subventions accordées par le Conseil Général des Yvelines pour la construction ou la rénovation des locaux).

### Le Tennis Club

Les courts de tennis sont mis à la disposition du TCM (Tennis Club du Mesnil) qui s'occupe de toute l'organisation du Club : école de tennis, recrutement et emploi des professeurs, réservations des courts, compétitions...

**Une subvention de 11 257 € est versée au TCM par la commune pour son fonctionnement.**

### L'ASMD

A partir de 17 h, le week-end et dans la journée lorsqu'elles ne sont pas utilisées par le collège, toutes les installations (hors courts de tennis) sont à la disposition de l'ASMD (Association Sportive du Mesnil Saint Denis), club omnisport chargé de gérer et d'organiser la vie

sportive locale. A ce jour, 17 sections permettent de pratiquer 19 activités. Les salariés qui assurent l'enseignement et l'animation sportive ont pour employeur l'ASMD.

Un planning d'utilisation des infrastructures est arrêté chaque année entre la commune et l'association en fonction des disponibilités.

**Une subvention de 88 700 € est versée à l'ASMD par la commune pour son fonctionnement.**

### SIVOM : équité horaire entre Le Mesnil et La Verrière

L'utilisation de la grande salle du SIVOM en dehors des heures scolaires est répartie à égalité entre la commune de La Verrière et celle du Mesnil Saint Denis.



Chaque année, cette répartition est planifiée par les services des Sports des deux communes en fonction de leurs besoins respectifs.

### **Demandes diverses**

La mise à disposition ponctuelle de ces installations doit obligatoirement faire l'objet d'une demande officielle faite en mairie qui y répond suivant la nature du besoin et les possibilités laissées par les contraintes d'occupation régulière : ménage, entretien, gardiennage...

### **Plannings "surbookés"**

Chaque année, bien que l'on privilégie la reconduction des horaires existants, établir les plannings d'occupation est un vrai casse-tête. Toutes les installations sont "surbookées" et nous sommes obligés de limiter le nombre d'heures d'entraînement de certaines sections pour offrir une nécessaire diversité sportive.

Il est difficile de faire figurer ici les grilles de répartition. Les plannings sont affichés avec les règlements intérieurs à l'entrée de chaque installation.

Sachez simplement que **de 17h à 23h du lundi au vendredi, toutes les salles sont occupées.**

Il en est **de même de 17h à 20h pour les terrains extérieurs.**

**Les week-ends sont plus spécifiquement réservés aux compétitions**, avec là encore une difficulté de répartition afin de respecter les calendriers imposés par les diverses fédérations sportives.

La tenue de ces plannings est un travail quotidien qui impose une grande souplesse d'adaptation aux bénévoles de l'ASMD, au personnel communal et à celui du SIVOM. Qu'ils en soient ici remerciés.

### **Le cas particulier de la piscine**

Installation intercommunale construite dans le cadre de la création du collège Philippe de Champagne, son utilisation par les établissements scolaires publics de La Verrière et du Mesnil Saint Denis est prioritaire.



Là encore l'établissement des plannings relève de l'exploit :

- **de 7h30 à 8h30** : trois fois/semaine les **pompiers de Maurepas** s'entraînent dans notre bassin (en contrepartie, ils offrent des formations gratuites aux gestes de premiers secours au collège Philippe de Champagne),
- **de 8h30 à 11h30 et de 14h à 16h** : utilisation par **les écoles** maternelles et élémentaires du Mesnil ou de La Verrière,
- **de 11h30 à 12h30 et de 16h à 17h** : utilisation par **le collège** Philippe de Champagne,
- **de 12h30 à 14h** : utilisation par les sections de **l'ASMD** (sauf mercredi),
- **de 17h à 22h30** : répartition entre des heures d'ouverture au **public** et les sections de **l'ASMD**,
- **le mercredi** : utilisation par la **MGEN**, **l'UNSS** du collège, les **Centres Aérés** du Mesnil et de La Verrière et le **public**,
- **samedi après-midi et dimanche matin** : ouverture au **public**.



**Durant les vacances scolaires**, l'utilisation par les Centres de Loisirs du Mesnil et de La Verrière est privilégiée ainsi que les heures d'ouverture au public. Il faut néanmoins "caser" également les heures de nettoyage et d'entretien obligatoires, et tenir compte des congés du personnel de surveillance, d'accueil et de maintenance...

Compte tenu de la demande très importante en matière de Gymnastique Aquatique et de natation, il a été convenu avec le service des Sports de La Verrière que toutes ces activités étaient regroupées dans les sections de l'ASMD, ouvertes en priorité aux habitants des deux communes.



**La gestion du sport mobilise beaucoup d'énergie et de moyens financiers. Il ne faut pas le regretter car la vitalité de ce secteur est facteur d'épanouissement et de santé pour tous les pratiquants.**

**Evelyne Aubert**  
Adjoint au Maire  
chargé des Sports



## Le dévouement à l'honneur lors de la cérémonie des vœux

Les vendredi 5 et samedi 6 janvier 2007, en présence de nombreuses personnalités, le Maire et le Conseil Municipal ont présenté leurs vœux aux Mesnilois ainsi qu'aux acteurs de la vie économique et associative du Mesnil Saint Denis.

A cette occasion, le Maire a remis

♦ **8 médailles de bronze du dévouement** (plus de 10 années de bénévolat dans la commune) à :

**Mary-Helen Bercy** (CLC),

**Christophe Coadic** (ASMD),

**Bernard Cusson** (ASMD),

**Olivier Dubois** (ASMD),

**Antonio Ildefonso** (AAPPMA),

**Marie-Elizabeth Minéry**

(Syndicat d'Initiative),

**Marie-Claude Ousselin** (ASMD),

**Monique Retourné** (ASMD).

♦ **1 médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative** à : Gilles Gombaud, au titre du Ministère de l'Intérieur (maître nageur sauveteur).

♦ **2 médailles d'Honneur de la Ville** à : **Patrick Flament**, Vice Président de la section Cyclisme de l'ASMD depuis 20 ans, honoré par la Fédération UFOLEP en 2006 et **Christian Mazé**, Président du Comité des Fêtes, pour 23 années de services rendus.

Cette distinction a également été remise le 20 janvier à **Pascal Martiniault**, Président de l'ASMD, pour 24 ans au service de cette association.

Toutes nos félicitations et notre reconnaissance aux récipiendaires.



Christian Mazé



Pascal Martiniault

Les nombreux lauréats du Concours de décorations de Noël



## Félicitation pour vos décorations de Noël !

Le Syndicat d'Initiative remercie et félicite tous les Mesnilois qui ont participé au 20<sup>e</sup> concours de décorations de Noël, apportant ainsi une belle animation à notre commune.



## 330 seniors au repas du Nouvel an

Samedi 13 janvier 2007, dans les salons Saint Exupéry à Coignières, 330 seniors avaient répondu à l'invitation du Maire et du Conseil Municipal afin de fêter la nouvelle année.

Lors de ses vœux, Margaret Poux, Présidente du Club des Retraités, a souhaité à tous "une année plus belle et un monde où chacun aurait sa place...".



## Nouveaux locaux pour les Scouts

Samedi 3 février, le groupe Scouts et Guides de France du Mesnil Saint Denis recevait les représentants de la paroisse et de la mairie, pour l'inauguration de son local, entièrement rénové grâce à l'aide financière de la paroisse et à l'énergie et aux compétences des membres du groupe. Ce fut l'occasion d'un échange très convivial, notamment avec Charly Beck, fondateur du groupe en décembre 1961.

Le groupe vient de créer une unité "Sarabande", permettant aux jeunes de 6 à 8 ans de découvrir le scoutisme.

Par ailleurs, il propose un "week-end découverte" les 28 et 29 avril à tous ceux qui ne connaissent pas et souhaiteraient découvrir le scoutisme.

**Inscriptions obligatoires auprès de :**

Pascal Vannier (01 34 61 62 69) ou Sylvie Cormier (01 34 61 15 46).



## L'Atelier des Mamans :

### de discrètes "ouvrières" au service de la Caisse des Ecoles !

Elles se réunissent une fois par semaine au CLC pour piquer, coller, peindre,... toutes sortes d'objets de décoration qu'elles vendent ensuite. Au cours de l'année 2006, elles ont remis la somme de 2 200 € à la Caisse des Ecoles.

Avec le Centre Commercial Champmesnil (1 000 € environ), les souscriptions des parents (3 000 € environ) et les dons des entreprises (4 000 € environ), cette somme constitue le budget essentiel utilisé par la Caisse des Ecoles pour financer des sorties et des projets pédagogiques dans les établissements scolaires maternelles et élémentaires de la commune.

**De la part des enfants, MERCI !**

**Prochaine vente**

**vendredi 11 et samedi 12 mai**  
de 9h à 18h.  
5 bis route de Versailles



## Nouvelles présidentes au Comité des Fêtes et à l'ASMD

A l'issue de leurs assemblées générales respectives, **Danielle Dulieu** a été élue Présidente du **Comité des Fêtes** et **Claudette Hutin** Présidente de l'**ASMD**. La première prend la tête de l'équipe qui anime les festivités mesniloises (Noël des enfants, carnaval, brocante, vide-greniers, "48h du Mesnil", etc.). Pour la seconde, il s'agit "simplement" de fédérer plus de 2000 adhérents répartis en 17 sections, 19 disciplines sportives, 24 salariés et 130 bénévoles !... Félicitations à toutes deux et saluons, une fois encore, tous les bénévoles qui, chaque jour, consacrent temps et compétence au service du monde associatif.



Les nouveaux membres du bureau du Comité des Fêtes...



... et de celui de l'ASMD

## Etat civil

### Consultation des registres d'état civil

Tous les actes de naissance, mariage et décès survenus au Mesnil Saint Denis sont répertoriés dans les registres d'état civil. Seuls ceux antérieurs à 1905 sont consultables, sur rendez-vous, au service "Administration générale" de la mairie. Toutefois, l'état de ces documents, dû à leur ancienneté, ne permet pas d'en faire des photocopies. Ces registres d'état civil sont également disponibles sous format numérique auprès des archives départementales : 2 avenue Lunca à Montigny-le-Bretonneux ou sur le site [www.cg78.fr/archives](http://www.cg78.fr/archives).

#### Naissances

- ◆ Francis Elliott 6 novembre 2006
- ◆ Vasselin Maïline 8 novembre 2006
- ◆ Faisca Lena 9 novembre 2006
- ◆ Jalet Clara 9 novembre 2006
- ◆ Liger Pauline 13 novembre 2006
- ◆ Allilaire-Constantin Marie 14 novembre 2006
- ◆ Cresson Chloé 27 novembre 2006
- ◆ Charles Chloé 28 novembre 2006
- ◆ Jezo Liséa 4 décembre 2006
- ◆ Edvire Maël 5 décembre 2006
- ◆ Charpentier Amandine 9 décembre 2006
- ◆ Salon Axel 17 décembre 2006
- ◆ Lopes Marcel Diégo 20 décembre 2006
- ◆ Attia-Léopold Alix 2 janvier 2007
- ◆ Pierrard Lucile 29 janvier 2007

- ◆ Capra Nell 1er février 2007
- ◆ Monteillet Julien 11 février 2007
- ◆ Legagneux Paul 11 février 2007

#### Mariage

- ◆ Duval Franck et Zhao Lina 18 novembre 2006
- ◆ Pereira Simoes Americano et Lefebvre Martine 13 janvier 2007

#### Décès

- ◆ Picault veuve Grimault Christiane 27 novembre 2006
- ◆ Iborra Emmanuel 5 décembre 2006
- ◆ Poirier veuve Mitousoff Anne 7 décembre 2006
- ◆ Capgras veuve Foulquier Paulette 13 décembre 2006
- ◆ Artières Louis 28 décembre 2006

- ◆ Laplace Catherine 3 janvier 2007
- ◆ Mansart Marthe 9 janvier 2007
- ◆ Quedeville Roger 16 janvier 2007
- ◆ Bousquet Gilbert 16 janvier 2007
- ◆ Maier veuve Damiens Margareta 17 janvier 2007
- ◆ Prevost veuve Videcoq 21 janvier 2007
- ◆ Offret Jean 25 janvier 2007
- ◆ Gastinieu Jehanne 28 janvier 2007
- ◆ Payradeau veuve Vinée Béatrice 1er février 2007
- ◆ Le Quentrec épouse Leenaert Suzanne 3 février 2007
- ◆ Bardou veuve Bonte Violette 17 février 2007
- ◆ Berthoud épouse Fraysse Simone 17 février 2007
- ◆ Mennesson Madeleine 21 février 2007
- ◆ Colomer veuve Aubert Marie-Thérèse 27 février 2007

*"Cette page est une tribune libre. Bien entendu, les textes remis par les groupes sont respectés à la virgule près et chacun s'exprime sous sa seule responsabilité."*

## Le Mesnil Autrement

### Contre le tracé de A 12 en ville

#### Les citoyens interviennent

423 pavillons mesnilois sont situés à moins de 300 mètres du tracé 2C' de l'autoroute A 12 choisi par Monsieur Perben. Des habitants ont commencé à prendre des contacts entre eux et avec leurs voisins de Coignières et de La Verrière concernés par la nuisance. Ils ont bien raison de ne pas compter sur les élus qui, agissant depuis des années contre le tracé rural se déclarent maintenant *décus* par le choix du ministre.

Comment est arrivé ce tracé sur la table du Ministre ? Depuis des années le double langage est à l'action. D'une part certains déclarent que l'aménagement de la RN 10 est la solution et d'autre part les mêmes assiègent les gouvernements successifs pour que soit choisi un autre tracé que le vallon du Pommeret. Un premier résultat avait été acquis dans ce sens lorsque le premier ministre Balladur a inscrit en 1994 au schéma directeur la proposition de tracé médian défendue dès 1990 par le président du parc naturel après accord des maires du canton de Chevreuse. Certaines personnalités mesniloises ont la mémoire d'autant plus courte

que le tracé 2C' est le résultat de leur action depuis 20 à 30 ans, pour certains.

### Ferme Beaurain

Faute d'avoir reçu les subventions régionales, le conseil municipal n'a pu inscrire l'aménagement de la ferme au budget primitif 2007 ? S'agit-il d'un retard administratif ou de la conséquence d'un avis *prudent* du Trésorier Payeur Général ? Rappelons que l'an dernier il avait émis un avis *réserve* motivé par sa constatation : *la situation financière du Mesnil Saint-Denis est délicate.*

Jean Bricout et Daniel Jouanneau

## Le Mesnil en Mouvement

### Pour une vraie prise en compte de la petite enfance !

- Fermeture annoncée de la crèche,
- Inquiétude pour la halte-garderie fragilisée par un système de subvention trop contraignant,
- Incertitudes sur l'Ecole du Bourg malgré un nombre d'enfants scolarisés croissant (et la cantine dans un Algeco depuis 2 ans !),
- Aucune mesure en faveur des assistantes maternelles, pourtant déjà trop peu nombreuses,
- Agrandissement du CLG par un "nième" préfabriqué au lieu d'un vrai réaménagement pensé pour les enfants et les animateurs,
- ...

### L'absence de vraie politique communale en faveur de la petite enfance se fait sentir sur tous les fronts.

Certes, la petite enfance est un casse-tête pour beaucoup de communes, et surtout celles qui, comme la nôtre, ont des ressources financières limitées.

Certes aussi, dans ce domaine, la commune n'est soumise à aucune obligation légale (même pour l'accueil en maternelle !).

Mais on ne peut pas continuer sur l'idée que "les gens finissent toujours par se débrouiller" (grands-parents, RTT, gardes au noir...).

### Il faut engager dès aujourd'hui un vrai débat avec toutes les familles.

Un débat global, permettant d'évaluer équitablement le soutien que la commune peut apporter à chacun des différents modes de prise en charge.

Quelles que soient les aides que pourront (peut-être ?) nous apporter certaines institutions, c'est d'abord à nous, au Mesnil, de repenser l'accueil de nos tout-petits.

Stéphane Pimbert, Christian Mazé,  
Catherine Laplagne

## Avril

- ◆ **Dimanche 1<sup>er</sup> : tournoi de pétanque** à 13h30 Terrain du Parc des Sports par la section de l'**ASMD**.
- ◆ **Vendredi 6 :**  
→ **chasse aux œufs** de 9h30 à 11h à la **Halte-Garderie**.  
→ **visite** du Musée Guimet avec **Mesnil Découverte** de 12h à 17h.  
→ **Nuit du Théâtre** par Annick Laroche au **CLC**.
- ◆ **Dimanche 15 : visite** de Notre Dame de la Roche à 15h et du Skit du Saint-Esprit à 16h par le **Syndicat d'Initiative**.
- ◆ **Dimanche 22 : visite du Jardin du Bois du Fay** commentée par Mark Rudkin et par **Jardins et Santé**. Rens. [www.jardins-santé.org](http://www.jardins-santé.org)
- ◆ **Lundi 23 : visites** au Musée du Louvre "Armenia Sacra" et "Praxitèle" avec **Mesnil Découverte** de 12h30 à 19h30.
- ◆ **Du 25 avril au 11 mai :** exposition **Jeunes Talents** au **CLC**.
- ◆ **Samedi 28 :**  
→ **visite** de l'étang des Noës à 16h et du Skit du Saint-Esprit à 15h par le **Syndicat d'Initiative**.  
→ **répétition publique** à 16h30 au **CLC** par les **Jazz Men du Colombier**.
- ◆ **Samedi 28 – Dimanche 29 :**  
→ **concours sélectif national Ring** par l'**Education Canine** terrain route de Versailles.
- ◆ **Dimanche 29 :**  
→ **tournoi de pétanque** à 14h Terrain du Parc des Sports par la section de l'**ASMD**.  
→ **"Les plus grands succès du fou chantant Charles Trenet"** au **CLC** à 17h par les **Chœurs du Mesnil** et le **Chœurs d'enfants de Cernay** direction Jean-Pierre Lauré et Benjamin Fau.

### vide-grenier

Organisé par le Comité de Jumelage et le Comité des Fêtes

#### Dimanche 3 juin

Place de l'Eglise de 8h30 à 18h30

#### Réservation des stands :

Jeanine Créno, 6 rue de la Louveterie, 78320 Le Mesnil Saint Denis.  
Tél. : 01 34 61 87 12.

### parc naturel régional

- **Expositions "un monde sauvage dans nos jardins"** : du 1<sup>er</sup> au 30 avril puis **"Les couleurs du Parc"** du 1<sup>er</sup> mai au 30 juin à la Maison du Parc à Chevreuse.
- **Dimanche 3 juin : 7<sup>e</sup> Fête des Fermes**  
Renseignements : [www.parc-naturel-chevreuse.fr](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr)

## Mai

- ◆ **Mardi 1<sup>er</sup> : concours sélectif national Mondioring** par l' **Education Canine** terrain route de Versailles.
- ◆ **Samedi 5 – Dimanche 6 :** week-end **Club de Jeux** au **CLC**.
- ◆ **Mardi 8 : commémoration** au Monument aux Morts.
- ◆ **Samedi 12 :**  
→ **répétition publique** à 16h30 au **CLC** par les **Jazz Men du Colombier**.
- ◆ **Dimanche 13 :**  
→ **promenade Découverte** des hameaux par l'**ADHAM** RV à 9h30 Mare de Rodon.  
→ **visite** de Notre Dame de la Roche à 15h et du Skit du Saint-Esprit à 16h par le **Syndicat d'Initiative**.  
→ **tournoi de pétanque** à 14h Terrain du Parc des Sports par la section de l'**ASMD**.
- ◆ **Du 15 au 31 : exposition** "Versailles en Images" au **CLC**.
- ◆ **Mercredi 16 : exposition** "L'âge d'or de l'Inde classique" au Grand Palais avec **Mesnil découverte** de 13h à 18h30.
- ◆ **Vendredi 18 : exposition** du Photo Club du CLC à la **Bibliothèque** jusqu'au **16 juin**.
- ◆ **Dimanche 26 : visite** de Notre Dame de la Roche à 15h et du Skit du Saint-Esprit à 16h par le **Syndicat d'Initiative**.
- ◆ **Mercredi 30 : exposition** "René Lalique" au Musée du Luxembourg avec **Mesnil Découverte** de 13h30 à 18h.

### vacances scolaires stages au CLC

- **Poterie-dessin** : 10 – 11 – 12 avril "Les animaux de la savane"
- **Fitness** : 16 – 17 – 18 avril par Sandrine Tafial
- **Théâtre** : 17 – 18 – 19 avril par Annick Laroche
- **Poterie-dessin** : 9 – 10 -11 juillet "La vie marine"

**Renseignements** auprès du CLC :  
Tél. 01 34 61 99 30 [www.clc-mesnil.com](http://www.clc-mesnil.com)

### 25<sup>es</sup> journées de l'amitié au grand mousseau

**Vendredi 11 - Samedi 12  
Dimanche 13 mai**

Organisées par l'association Notre-Dame de l'Assomption  
Stands de vente divers - Repas vendredi soir, samedi et dimanche midi  
**Réservation indispensable**  
pour les repas. Tél. : 01 30 05 70 10.

## Juin

- ◆ **Samedi 2 : concert** à l'Eglise par les Chœurs **L'Air de Rien**.
- ◆ **Dimanche 3 : visite** de l'étang des Noës à 16h et du Skit du Saint-Esprit à 15h par le **Syndicat d'Initiative**.
- ◆ **Du 5 au 19 :** exposition **Photos** de Danielle Ménard et Marie-Noëlle Routier au **CLC**.
- ◆ **Samedi 9 : concert** des ensembles instrumentaux de l'**Ecole de Musique** à 19h au **CLC**.
- ◆ **Dimanche 10 : tournoi de pétanque** à 14h Terrain du Parc des Sports par la section de l'**ASMD**.
- ◆ **Du 18 au 30 : exposition** "Patchwork" à la **Bibliothèque**.
- ◆ **Vendredi 22 : kermesse** de 9h30 à 11h à la **Halte-Garderie**.
- ◆ **Samedi 16 – Dimanche 17**  
→ représentation des Ateliers **Théâtre** d'Annick Laroche au **CLC**.  
→ **tournoi de Foot** par la section de l'**ASMD** Parc des Sports G. Lefébure.
- ◆ **Dimanche 17 :**  
→ **visite** de Notre Dame de la Roche à 15h et du Skit du Saint-Esprit à 16h par le **Syndicat d'Initiative**.  
→ **kermesse paroissiale** Place de l'Eglise.
- ◆ **Du 20 au 30 : exposition** des ateliers du **CLC**.
- ◆ **Samedi 23 – Dimanche 24 :** week-end **Club de Jeux** au **CLC**.
- ◆ **Dimanche 24 : tournoi de pétanque** à 14h terrain du Parc des Sports par la section de l'**ASMD**.
- ◆ **Samedi 30 : visite** de Notre Dame de la Roche à 15h, du Skit du Saint-Esprit à 16h et de l'étang des Noës à 17h par le **Syndicat d'Initiative**.

## Juillet

- ◆ **Vendredi 13 :** retraite aux Flambeaux, feu d'artifice et bal par le **Comité des Fêtes** pour la Fête Nationale.

### Le syndicat d'initiative vous invite à une journée "promenade-découverte"

**Samedi 19 mai**

Sur le thème "les lieux de culte", vous visiterez l'Eglise Saint Denis, le Skit du Saint-Esprit et l'abbaye Notre Dame de la Roche. Conférence sur chaque site. Apporter son pique-nique.  
Participation : adulte 10 € - enfant 5 €. **Inscription obligatoire** Tél. : 01 34 61 49 79.